

NOMENCLATURE DU DOSSIER DE MOUVEMENT – ACADEMIE DE GRENOBLE

Catégories de candidatures

➤ **1 : Maîtres** dont le service est supprimé ou réduit ou recherchant un temps complet ou en demande de réintégration dans l'académie de Grenoble
À la rentrée 2020 vous êtes déjà « titulaires » d'un certain nombre d'heures. Si vous avez souhaité conserver le bénéfice de ces heures, vous ne pouvez vous porter candidat que sur des compléments horaires, autrement dit, sur des services dont la quotité horaire sera inférieure à un mi-temps. Si votre service a été déclaré susceptible d'être vacant, vous pouvez postuler sur tout service, y compris sur votre service actuel.

➤ **2 : Mutation :**
Votre demande de mutation ne sera prise en compte que si votre emploi a préalablement été déclaré susceptible d'être vacant.

➤ **3, 4 et 5 : Lauréats de concours en cours de validation de stage**
Les maîtres qui refuseront, sans motif légitime, de rejoindre leur affectation, perdront le bénéfice de leur concours.

Attention !: l'affectation en contrat provisoire n'est prononcée que pour la durée de la formation ou du stage.

Situation administrative : ancienneté et état des services sont déclarés sous votre responsabilité

➤ **Services et fonctions pris en compte :** tous les services d'enseignement, de direction, de formation accomplis :

- ✓ Dans les établissements d'enseignement publics
- ✓ Dans les établissements d'enseignement général ou technique ou agricole privés sous contrat simple ou d'association
- ✓ Dans les établissements d'enseignement agricole précédemment reconnus par l'État.
- ✓ Les services égaux ou supérieurs au mi-temps accomplis à temps incomplet, à temps partiel de droit ou à temps partiel autorisé sont considérés comme des services à temps plein.

➤ Statut : **C** : contractuel **D** : délégué auxiliaire **S** : suppléant **F** : fonctionnaire

➤ Les durées des services en dessous du mi-temps doivent être proratisées : $\frac{nb_heures_effectuées \times 360}{18}$

Vœux d'affectation

Vous pouvez formuler de **1 à 8 vœux maximum** sur des services précis.
Ces vœux doivent impérativement correspondre aux vœux formulés via Internet. **En cas de litige, ce sont les vœux enregistrés via Internet qui feront foi en commission consultative mixte académique.**

Participation au mouvement national : Cas particulier

La situation des maîtres en contrat provisoire qui ont validé leur stage et n'obtiendraient pas d'emploi vacant sera systématiquement signalée au ministère et examinée en commission nationale d'affectation en juillet.

Peuvent également demander à ce que leur situation soit examinée en commission nationale d'affectation sous réserve de compléter la rubrique prévue à cet effet, les maîtres en perte d'heures ou en contrat provisoire qui privilégient une affectation à temps complet dans une académie quelconque à une affectation à temps incomplet dans l'académie de Grenoble.

Les maîtres en contrat provisoire dont la situation aura été signalée à la commission nationale d'affectation sont réputés postuler sur tout poste dans les académies qui leur seront proposées et s'engager à accepter les emplois proposés.

Tous les candidats doivent impérativement remplir le cadre « nombre d'heures souhaité et extension géographique » en page 1.

Zones géographiques d'affectation

Si vous indiquez ces zones en page 1, vous accepterez par extension tout emploi dans les établissements situés dans ces zones.

07	Tout le département de l'ARDECHE	73	Tout le département de la SAVOIE
26	Tout le département de la DROME	74	Tout le département de la HAUTE-SAVOIE
38	Tout le département de l'ISERE	99	Toute l'académie de Grenoble
A	Annonay, Vienne, Roussillon + environs	B	Tournon, Valence, Romans + environs
C	Montélimar, Pierrelatte, Aubenas, Privas +environs	D	Grenoble et grandes banlieues
E	Chambéry, Aix les Bains, Pont de Beauvoisin,	F	Albertville, Moutiers, St-Jean de Maurienne
G	Annecy, et Bassin annécien + environs	H	Chamonix et Haute vallée d'Arve + environs
I	Chablais, Thonon, Evian, +environs	J	Genevois, basse vallée d'Arve + environs
K	Bourgoin Jallieu, La Tour du Pin, La Côte St André + environs.		

Information sur la procédure

Les candidatures sont examinées par les sous-commissions départementales de l'emploi internes à l'enseignement privé (SCDE) qui communiquent ensuite leurs propositions à la commission académique de l'enseignement privé (CAE). A l'issue de cette procédure interne, les directeurs d'établissement font connaître au recteur leurs avis sur les candidatures reçues. Au vu de ces avis, le recteur consulte la commission consultative mixte académique et adresse à chaque directeur des propositions d'affectation. Vous pourrez consulter ces propositions via Internet dans l'application MVT-privé à compter du **11 juin 2020**. Sauf opposition d'un directeur dans un délai de 15 jours, le recteur procède ensuite à la nomination des maîtres proposés. Le recteur signale au ministère la situation des maîtres en contrat provisoire qui ont validé leur stage et n'ont pas obtenu d'emploi vacant et de certains maîtres prioritaires qui en ont expressément formulé la demande (en bas de page 1).

**MOUVEMENT DE L'EMPLOI 2020
DOSSIER DE CANDIDATURE**

A renvoyer à la DEP et à la sous-commission de l'emploi avant le 17 avril 2020 (délai de rigueur)

Avant de remplir ce dossier nous vous conseillons de consulter la nomenclature en page 4 du dossier

Académie d'affectation actuelle	Vous êtes <input type="checkbox"/> En contrat définitif <input type="checkbox"/> En contrat provisoire	Motif de la demande : <input type="checkbox"/> Service Supprimé ou réduit
Département d'affectation actuelle	<input type="checkbox"/> Lauréat d'un concours <i>Date d'obtention :</i> <input type="checkbox"/> Enseignant du Public <input type="checkbox"/> Enseignant en lycée agricole privé	<input type="checkbox"/> Directeur d'établissement, ou adjoint, ou chargé de formation souhaitant reprendre l'enseignement <input type="checkbox"/> Directeur d'établissement prenant ses fonctions <input type="checkbox"/> Demande de réintégration pour les Contractuels Définitifs de l'académie
Discipline de contrat avec l'Etat	Particularités : joindre justificatifs <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints <input type="checkbox"/> Raisons Familiales <input type="checkbox"/> Raisons Médicales <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Maître en temps incomplet souhaitant reprendre à TC <input type="checkbox"/> Maître candidat à une mutation <input type="checkbox"/> Stagiaires en cours de validation <input type="checkbox"/> Concours externe <input type="checkbox"/> Concours interne
Code Discipline		<input type="checkbox"/> Lauréat en report de son année de stage <input type="checkbox"/> Autres :

Civilité et situation administrative du candidat

➤ Nom : ➤ Prénom : ➤ Tél Dom :
➤ Nom patronymique : ➤ Date de Naissance: / / ➤ Tél Port :
➤ Adresse ➤ Ville :
..... ➤ Code Postal :
➤ Email : ➤ Situation familiale (*facultatif*):
➤ Etablissement Actuel :
➤ Horaire Effectué (hors HSA) : Grade : ➤ Ancienneté (au 01-09-2020) :

Vœux d'affectation

Vous devez OBLIGATOIREMENT postuler **sur l'application MVT entre le 2 et le 17 avril** et remplir le tableau ci-dessous conformément à vos vœux sur internet ; l'édition de vos **vœux saisis sur internet devra être jointe à ce dossier**. Vous pouvez formuler de **1 à 8 vœux maximum uniquement** sur des services précis.

	N° de Service (obligatoire)	Etablissements demandés par ordre de préférence (Nom et ville en toutes lettres)	Quotité horaire
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Nombre d'heures souhaité et extension géographique (à remplir par tous les candidats)

<input type="checkbox"/> Je souhaite un service à temps complet <input type="checkbox"/> A défaut de proposition d'un temps complet, j'accepterais un temps incomplet entre.....h eth <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas un service à temps complet, mais une quotité comprise entre h et h	<input type="checkbox"/> Je souhaite étendre ma candidature aux zones géographiques suivantes (noter les N° dans les cases ci-contre voir détail en page 4)
--	---

Vous êtes titulaire en perte d'heures ou en demande de retour à temps complet ou Maître en contrat provisoire (à remplir obligatoirement si vous êtes dans une de ces situations)

Je privilégie un service à temps complet sur une autre académie à un service incomplet dans l'académie de Grenoble et je souhaite que ma situation soit examinée en commission nationale d'affectation (CNA).

Je privilégie un service à temps incomplet sur l'académie de Grenoble

Ale:.....
Signature :

Détail de votre service dans votre dernière affectation (hors HSA)							
Discipline(s) Enseignée(s)	CLG *	LYC *	LGT *	LP *	SUP	AUTRE	Total des heures hors HSA

* : indiquez le nombre d'heures par niveau et par discipline enseignée

Récapitulatif de vos services d'enseignement (public, privé sous contrat y compris l'enseignement agricole)				
Du	Au	Nom / Lieu de l'établissement	Type enseignement **	Ancienneté
TOTAL 1				

* : donner le détail des services d'une durée ≥ 6 mois

** : CLG, Lycée, LP, LGT, CFA, Post Bac, etc ...

Diplômes et Titres du candidat	
> Diplôme Bac + 3 :	> Date obtention:
> Diplôme > Bac + 3 :	> Date obtention:
> Autre Titre:	> Date obtention:
> Concours obtenu <input type="checkbox"/> CAFEP <input type="checkbox"/> CAPES <input type="checkbox"/> CAER <input type="checkbox"/> Agrégation <input type="checkbox"/> AUTRE (précisez)	
Discipline du concours	
> Discipline de recrutement	> Autre discipline

OBLIGATOIRE	
Signatures du maître et du directeur d'établissement d'affectation actuelle (le cas échéant)	
Zone « candidat »	Zone « directeur d'établissement »
<input type="checkbox"/> Je confirme les informations des pages 1 et 2 (cochez la case)	<input type="checkbox"/> J'ai été informé(e) de la présente demande (cochez la case)
Fait à : Le :	Fait à : Le :
Nom du signataire :	Nom du signataire :
Signature du candidat	Signature du directeur d'établissement

MOUVEMENT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE - RENTREE 2020

1. Comment procéder pour postuler à un emploi ?

Vous êtes maître contractuel / stagiaire / fonctionnaire (1)

Vous devez : a) Formuler vos vœux sur des services précis via Internet dans l'application MVT-privé.

Site internet : <http://www.ac-grenoble.fr> - rubrique : MVT-privé^{(1) (2)}

b) Consulter les emplois vacants à partir du 2 avril 2020 midi

c) Formuler et imprimer vos vœux saisis sur internet jusqu'au 17 avril 2020

d) Résultats et affichage des affectations obtenues via internet à partir du 11 juin 2020 minuit

e) Compléter, en outre, le présent dossier – et le renvoyer aux destinataires visés au point 2 ci-dessous

(Un accusé réception vous sera automatiquement envoyé à l'adresse mél que vous aurez renseigné sur l'application.)

Discipline: Soyez précis sur l'intitulé de votre discipline : pour les contractuels, il s'agit de la discipline et de l'option du contrat.

Pour les lauréats de concours (ou les candidats), de la discipline et l'option exactes du concours réussi ou présenté.

2. A qui transmettre le dossier ?

L'**ORIGINAL** du dossier de la candidature à la division de l'enseignement privé du rectorat de Grenoble
7, place Bir Hakeim - CS81065 - 38021 GRENOBLE Cedex 01
(ne pas joindre d'enveloppe timbrée ni de carnet de timbre)

ET

La copie à la sous-commission de l'emploi du département du premier vœu	La copie à la sous-commission de l'emploi du département des autres vœux + extensions	La copie aux chefs d'établissement correspondant aux vœux
Copie du dossier complet dans sa forme A3	copie des pages 1 et 2 du dossier	- copie des pages 1 et 2 du dossier - 1 lettre de motivation et CV

COORDONNEES DES SOUS-COMMISSIONS DE L'EMPLOI :

ARDECHE	Maison Diocésaine Charles de Foucauld B.P. 26	07220 VIVIERS	☎04 26 51 10 10
DROME	11, rue du Clos Gaillard – BP 825	26000 VALENCE	☎04 75 44 34 17
ISERE	19, avenue des Maquis du Grésivaudan	38700 LA TRONCHE	☎04 76 44 58 13
SAVOIE	2, place Cardinal Garrone – CS 10107	73000 CHAMBERY cedex	☎04 79 33 32 46
HAUTE- SAVOIE	4, avenue de la Visitation BP 144	74004 ANNECY cedex	☎04 50 33 09 25

3. Pièces justificatives à joindre au dossier

> Si vous êtes maître contractuel⁽²⁾

- aucun document complémentaire n'est demandé à l'exception des pièces justifiant une demande particulière : rapprochement de conjoint, raisons médicales.

> Si vous êtes contractuel d'autres académies

- copie du 1^{er} contrat d'enseignement, du dernier avenant et du dernier arrêté de promotion
- copie du diplôme le plus élevé
- pièces justifiant la demande (rapprochement de conjoint, raisons médicales, etc...)

> Si vous êtes fonctionnaire⁽¹⁾ :

- suivre la procédure des contractuels d'autres académies et joindre les justificatifs de la titularisation et de la dernière affectation.

⁽¹⁾ **Fonctionnaire** : désigne un enseignant fonctionnaire de l'État, également appelé « titulaire du public »

⁽²⁾ **Maître contractuel** : désigne un enseignant lié à l'État par un contrat définitif ou provisoire dans un établissement privé sous contrat d'association et dans une discipline donnée.